ALTEREO
26 chemin de Fondeyre
31200 - TOULOUSE
Tél : 05-61-73-70-50 / fax : 05-61-73-70-59
E-mail : toulouse@altereo.fr

COMMUNE DE AYEN
DEPARTEMENT DE LA CORREZE

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE 3 : ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

P.L.U DE LA COMMUNAUTE DE AYEN ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)	
ARRETE LE	**APPROUVE LE**
21/01/2022	06/12/2022
Signature du Maire	

Identification du document

Elément	
Titre du document	PIECE 3 : ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)
Nom du fichier	3_OAP
Version	AOUT 2019
Rédacteur	FME
Vérificateur	FME
Chef d'agence	ANL

Ce document est la propriété de G2C ingénierie et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation
© copyright Paris 2022 G2C ingénierie
G2C environnement, G2C services publics et G2C territoires sont des marques commerciales de la SAS G2C ingénierie, filiale du Groupe Altereo.

OAP AYEN - NORD BOURG

OAP n°1 : OAP Nord-ouest Bourg

OAP n°2 : OAP Nord-est Bourg

Ces deux OAP sont des OAP en extension.

Selon l'article L151-6-1 du code de l'urbanisme, issu de la loi n°2021-1104 du 22 aout 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, impose que les OAP des projets de PLU a arrêtés après sa date de promulgation, définissent un échéancier.

De ce fait l'échancier est le suivant :

- Secteur 1 : Dans les 5 premières années à partir de l'approbation du PLU.
- Secteur 2 : Les 5 années suivants l'ouverture à la construction du secteur 1.

Densité moyenne : 9 logt./ha

Logements individuels ou petits collectifs

Espaces verts

Principe de plantation

Principe de desserte

Carrefour à sécuriser

Principe de liaison piétonne

Ce document est la propriété de G2C ingénierie *et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation*
© copyright Paris 2022 G2C ingénierie
G2C environnement, G2C services publics et G2C territoires sont des marques commerciales de la SAS G2C ingénierie, filiale du Groupe Altereo.

OAP AYEN - CENTRE - BOURG

Densité moyenne : 9 logt./ha

Logements individuels ou petits collectifs

Espaces verts

Principe de plantation

Principe de desserte

Carrefour à sécuriser

Principe de liaison piétonne